



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet AUTOMATED FRACTIONAL DISITLL. UNIT	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-150294/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 31184-150294	Date 2016-05-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-925-70773	
File No. - N° de dossier pv925.31184-150294	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-05-30	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mirfatahi, Kaveh	Buyer Id - Id de l'acheteur pv925
Telephone No. - N° de téléphone (613) 668-2618 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 001 de l'invitation à soumissionner vise à modifier la date de clôture des soumissions et à répondre aux questions des soumissionnaires, comme suit:

La date de clôture des soumissions a été changée du 24 mai, 2016, 14h00 heure avancée de l'Est (HAE) au 30 mai, 2016, 14h00 heure avancée de l'Est (HAE).

QUESTIONS ET RÉPONSES:

Q1 : Il est écrit au point 1.4 de l'annexe B : Doit pouvoir s'utiliser de manière sécuritaire avec les solvants inflammables.

Une certification de sécurité METLAB pour l'équipement utilisé dans des conditions dangereuses sera-t-elle suffisante à cette fin?

R1 : Oui si la certification obtenue est reconnue au Canada.

Q2 : Il est écrit au point 1.18 de l'annexe B : Son utilisation sur le plan électrique doit être certifiée pour le Canada, et ce, conformément à la norme CSA ou l'équivalent.

Une certification METLAB sera-t-elle considérée comme un équivalent?

R2 : Oui si la certification obtenue est reconnue au Canada.

Q3 : Concernant le point 1.3 de l'annexe B :

Est-il possible que l'unité soit faite d'acier inoxydable 304 et que seulement le condensateur soit fait de cuivre?

R3 : Non.

Q4 : Il est écrit au point 1.15 de l'annexe B : Doit être muni d'un agitateur mécanique suspendu. Nous pouvons nous conformer à cette exigence en ajoutant un mélangeur interne. Cette option ajoute une lame d'agitation au système. Le mélangeur est conçu pour agiter les déchets pendant la distillation. Pour ne pas interférer avec les sacs, la lame pénètre par le couvercle du système, ce qui peut rendre l'enlèvement du couvercle plus compliqué, car l'agitateur doit être enlevé aussi. Nous exigeons que cette exigence soit retirée, car, selon notre expérience, un agitateur n'est pas nécessaire pour ce type d'applications.

R4 : Le point 1.15 de l'annexe B est modifié comme suit : De « Doit être muni d'un agitateur mécanique suspendu. » à « Doit comporter un agitateur mécanique nettoyable qui permet l'utilisation routinière de sac de collection des solides dans le contenant de solvant. »

Q5 : À l'annexe A, le volet facultatif article 2 exige qu'il y ait un serpentin de trempage à l'intérieur du récipient de solvant sale.

Un refroidisseur d'huile thermique qui refroidit rapidement le récipient sans toucher directement aux déchets se trouvant à l'intérieur sera-t-il acceptable?

R5 : Non.

Q6 : À l'annexe A, le volet facultatif article 5 exige un hublot d'observation de la colonne.

Un hublot en verre serait-il acceptable? Sinon, de quel matériau le hublot devrait-il être fait?

R6 : Oui mais il est la responsabilité du manufacturier de s'assurer que les matériaux utilisés sont sécuritaires et compatibles avec les solvants.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.